S'adressant à M. Jacques et à plusieurs de ses collègues : Si vous aviez été comme moi instituteur primaire soumis au régime de la nomination par les préfets, vous préféreriez laisser ce soin à l'autorité universitaire.

Je parle en instituteur (Rires), je demande qu'on accepte l'amendement proposé par M. Cunéo d'Ornano. (Rumeurs et applaudissements.)

M. Cunéo d'Ornano. — Nous allons voir si les républicains sont conséquents avec eux-mêmes. (Applaudissements à droite.)

M. Jacques. — Il ne s'agit pas ici d'autre chose que d'une loi sur le traitement des instituteurs.

Par 294 voix contre 196 sur 490 votants, l'article additionnel de M. Cunéo d'Ornano n'est pas pris en considération.

L'art. 2, réservé, est adopté.

M. de Lanjuinais.— Cette loi crée, sans ressources, un supplément de dépenses de 15 millions, je me vois obligé de ne pas la voter (Vifs applaudissements à droite.)

L'ensemble de la loi est adopté.

La question des pétroles est renvoyée à demain au début de la séance. La séance est levée à 6 h. 30.

SÉNAT

Séance du mardi 27 mars 1893

Présidence de M. Demole, vice-président

LE BUDGET

Le Sénat adopte les budgets de l'agriculture et des travaux publics.

La séance est levée à 7 heures 10.

L'arrestation de l'anarchiste Mathieu

DANS L'AISNE

Nous avons annoncé l'arrestation de l'anarchiste Mathieux, près de Hirson, dans l'Aisne.

Voici des détails circonstanciés sur l'existence plus que troublée de Mathieu et sur les événements auxquels il a été mêlé, et rectifiant certaines inexactitudes de nos premières dépêches :

» Il y a juste un an que la police recherchait cet anarchiste infructueusement. On avait, en effet, tout d'abord, la conviction que Gustave Mathieu, qui était un ami intime de Ravachol, avait rempli, rue de Clichy, le rôle joué par Simon dit Biscuit, boulevard Saint-Germain.

» Le jour de l'attentat de la rue de Clichy, Ravachol déclara qu'il « avait rendez-vous avec lui, et que Mathieu l'attendait place de la Trinité. »

» Ravachol avait, en outre, affirmé que c'était Mathieu, assisté de Rastard, qui était l'auteur de l'explosion de la caserne Lebau.

» Une ordonnance de non-lieu, rendu le 10 avril 1892 par M. Atthalin, démontra que Ravachol avait menti et que l'on s'était trompé.

» Mais, Mathieu et son frère, tous deux employés de Viard, l'ex-membre du comité central, furent accusés, à la mort de leur patron, par Mme veuve Viard, d'avoir commis des vols à son préjudice. Mathieu était déjà en fuite depuis longtemps quand un mandat d'amener visant spécialement cette affaire fut décerné contre lui.

» Il est né à Guise (Aisne), le 22 février 1866. Ouvrier mouleur, il a toujours fréquenté les réunions publiques et professé les théories anarchistes. Il fut notamment poursuivi déjà deux fois devant la cour d'assises de l'Aisne, à la suite d'une réunion tenue à Saint-Quentin, en 1890. Il était considéré à cette époque comme très dangereux, quoiqu'il fût suspect à beaucoup de compagnons qui le croyaient en relations avec la police.

» Le jour de l'arrestation de Chaumartin à Saint-Denis, quand M. Atthalin se présenta 15, rue du Port, dans l'atelier de Chaumartin, Mathieu se trouvait au domicile de l'anarchiste, 12, square Thiers. Ce fut Mme Decamps qui le fit fuir, avant l'arrivée de la police. On retrouva ensuite sa trace à Saint-Denis; sa présence fut signalée, le 30 mars 1892, dans un hôtel meublé du onzième arrondissement, mais les agents arrivèrent trop tard, l'homme avait déguerpi pendant la nuit.

» Deux jours après il se trouvait en Belgique, selon le rapport du procureur du roi à la police française, et, depuis lors, il était toujours insaisissable.

» L'arrestation de Mathieu ne saurait rouvrir le procès de Francis et de Bricou, les anarchistes soupçonnés d'être complices de l'explosion du restaurant Véry. Mathieu n'a jamais été inculpé dans cette affaire. »

Hirson, 27 mars. — L'anarchiste Gustave Mathieu, dont nous avons annoncé hier l'arrestation, ne va pas être ramené tout de suite à Paris. Il va être mis à la disposition du parquet de Vervins, qui fait une instruction au sujet de nombreux vols commis à Guise, à Saint-Michel et dans les environs.

Un agent doit venir de Paris pour l'interroger, mais on doute qu'il puisse lui faire des aveux.

Voici comment a été opérée l'arrestation de Mathieu.

» La police ayant réussi à connaître les relations de Mathieu avec deux anarchistes de Saint-Michel, dont un compagnon cordonnier et un ouvrier nommé Hennequin, aurait adressé à Mathieu un télégramme signé du nom des deux anarchistes soupçonnés d'être les auteurs de vols tout récents. Dans ce télégramme, les signataires invitaient Mathieu à venir les rejoindre.

» A cette dépêche, Mathieu aurait répondu par un télégramme adressé au compagnon, et en cas d'absence de celui-ci, à Hennequin, disant qu'il arriverait par le train [illegible] jusqu'au dimanche de l'un des deux anarchistes. Après quelque temps d'attente, quatre gendarmes pénétrèrent dans la maison, accompagnés de quelques autres personnes et s'emparèrent des trois individus qui opposèrent une vive résistance.

» Le compagnon cordonnier, qui travaillait avec Hennequin, se nomme Albarez ; il est originaire de Guise.

» Mathieu a été saisi par un jeune homme nommé Boccard, au moment où il s'apprêtait à faire feu sur le brigadier de gendarmerie.

» Mathieu aurait dit à ce jeune homme : « Je saurai le retrouver quand j'aurai fini. »

» Le maire de Saint-Michel était présent à l'arrestation.

» Quant à Mathieu, il a été formellement reconnu à la mairie de Saint-Michel par une jeune homme de cette localité qui déclara être resté, autrefois, pendant plus de six mois, en rapports journaliers avec Mathieu.

L'ENSEIGNEMENT COMMERCIAL

EN ALLEMAGNE

L'enseignement commercial en Allemagne est déjà fort ancien ; les Allemands ont compris de bonne heure qu'il fallait une instruction spéciale pour les commerçants, tout comme il en faut une pour les ingénieurs et les avocats : en 1831 l'institut commercial de Leipzig était créé. De plus, cet enseignement ne se concentra pas dans quelques établissements clairsemés ; il fut donné dans un grand nombre d'écoles, soit spéciales, soit d'un caractère plus général, mais où l'instruction commerciale occupait une large place.

Cette diffusion de l'enseignement est une des conséquences du morcellement de l'Allemagne : autrefois, c'est-à-dire avant 1866, chaque Etat, quelque petit qu'il fût, voulait avoir toutes les catégories d'écoles, depuis les plus élémentaires jusqu'aux universités, et il s'efforçait, soit par des avantages pécuniaires, soit par l'étendue des programmes et le choix des professeurs à attirer les élèves, même du dehors.

C'est de là que provient cette vie active de la pensée et de la science dans les villes les moins importantes de l'Allemagne, tandis qu'en France tout se centralisait à Paris et qu'on parvenait à grand'peine à faire vivre quelques rares écoles, même dans les villes de premier ordre, qui auraient pu les alimenter par elles-mêmes.

Le gouvernement aussi favorisait l'enseignement commercial, en lui concédait les mêmes faveurs et les mêmes avantages qu'aux études purement libérales ou scientifiques : on sait de quelle importance est en Allemagne le droit, pour établissement, de conférer le volontariat d'un an; c'est en accordant aux écoles commerciales le droit de conduire à ce volontariat que l'Etat a contribué à attirer les élèves dans ces écoles. En France, la nouvelle loi militaire octroie le service d'une année aux possesseurs de certains diplômes d'études commerciales; mais nous avions mis trente ans à adopter ce que nos voisins ont considéré comme un excellent moyen de recrutement.

Les écoles de commerce allemandes se divisent en quatre catégories distinctes :

1° Les écoles de commerce proprement dites, dont le diplôme donne droit au volontariat d'un an;

2° Les gymnastes (lycées), les écoles réelles (enseignement moderne), et les écoles techniques, ayant une division spéciale pour le commerce, et qui délivrent un diplôme donnant droit au volontariat;

3° Les écoles de commerce de second degré, avec ou sans division pour les apprentis de commerce et dont le diplôme ne donne pas droit au volontariat ;

4° Les écoles spécialement destinées aux apprentis ou commis, qui sont déjà dans les affaires.

NOUVELLES DU JOUR

Le rapporteur général de la Commission d'enquête

Paris, 27 mars. — Nous avons laissé prévoir que M. Sarrien serait désigné comme rapporteur général. Il est question de nommer à ce poste M. Bertrand.

L'expulsion d'Otto Brandès

Paris, 27 mars. — La *Libre Parole* dit que Otto Brantès bénéficierait d'un nouveau délai de quarante-huit heures dans l'exécution de l'arrêté d'expulsion qui le frappe.

Le drame de Charlieu devant la cour d'assises de Montbrison

Montbrison, 27 mars. — La cour d'assises a rendu son arrêt dans l'affaire du drame de Charlieu. La fille Montchanin a été condamnée aux travaux forcés à perpétuité; la femme Charret à vingt ans de travaux forcés.

Un projet de canal maritime de l'Océan à la Méditerranée

Paris, 27 mars. — On a distribué aujourd'hui à la Chambre, le texte d'une proposition de loi de M. Barlisol, ayant pour objet la construction d'un canal maritime de l'Océan à la Méditerranée (Canal des deux mers.)

Le canal des deux mers doit avoir une longueur de 525 kilomètres de mer à mer. La largeur du canal sera de 44 mètres en simple voie et de 63 mètres en double voie. La profondeur sera de 8 m. 50. Il y aura 22 écluses ou groupes d'écluses. Ces écluses seront doubles et mesureront 200 mètres.

Explosion d'une bombe en Espagne

Barcelonne, 27 mars. — Une bombe a éclaté à la porte d'un journal à Villénuva. Les dégâts sont purement matériels.

Arrestation d'un évêque arménien à Constantinople

Constantinople, 27 mars. — On a arrêté un évêque arménien, accusé d'être l'ordonnateur d'un complot révolutionnaire.

Une lettre du comte de Paris aux présidents des comités monarchiques des départements

Paris, 27 mars. — M. le comte de Paris vient d'adresser aux présidents des comités monarchiques des départements la lettre suivante :

» Villa Maurique, 23 mars.

» Monsieur le président,

» Un procès retentissant vient d'éclairer le pays sur la valeur morale des hommes qui le gouvernement. Depuis quelques années, obligé par une loi cruelle, a vivre à l'étranger, je ressens d'autant plus vivement tout ce qui pourrait porter atteinte au prestige de la France.

» Aussi, la légitime émotion de tous les bons citoyens me fait-elle un devoir de tracer, en quelques mots, aux monarchistes, la ligne de conduite que le patriotisme leur commande de suivre. C'est à vous que je m'adresse pour leur faire parvenir mes instructions dans votre département.

» M. le comte d'Haussonville, qui remplit avec autant de fermeté que d'esprit politique la mission que je lui ai confiée, vous transmettra cette lettre.

» L'heure est grave, la Chambre a perdu tout crédit; chaque nouvelle séance la fait déchoir dans l'opinion publique.

» Le gouvernement est sans courage pour résister aux menaces du socialisme grandissant : sans force, pour représenter la puissance publique à l'intérieur ; sans autorité, pour reprendre une politique nationale à l'extérieur.

» L'indépendance de la magistrature est sonpçonnée. Les institutions ont corrompu les hommes. La France probe et laborieuse est attristée et inquiète.

» Tous les honnêtes gens sentent le besoin de s'unir pour un suprême effort. A ces honnêtes gens, il faut que les monarchistes tendent les main, et donnent l'exemple, leur intégrité et leur désintéressement les désignant pour ce rôle, en présence d'un régime où tout est sacrifié aux passions et aux convoitises des partis.

» Ils ne doivent répudier aucune des alliances que les intérêts de la défense et de la liberté religieuse leur conseilleront de conclure. Mais, ils devront aussi faire comprendre à la France que la monarchie seule peut lui donner le pouvoir fort et stable, uniquement préoccupé du bien public, qui mettra un terme au trouble moral dont elle souffre et la préservera des troubles matériels dont elle n'est peut-être pas à l'abri.

» Secondé par mon fils, qui a déjà prouvé l'ardeur de ses sentiments français, je ne reculerai devant aucun effort pour relever la patrie.

» C'est avec le concours de tous les hommes de bonne foi, de quelque côté qu'ils viennent, que je voudrais accomplir cette œuvre de salut. Nous réussirons, j'en ai la ferme confiance. Dieu ne permettra pas que la France, cette nation si glorieuse et si fière, s'abandonne et s'oublie dans un irréconciliable affaiblissement.

» Croyez-moi, je vous prie,

» Votre affectionné,

» Signé : Philippe, Comte de Paris. »

La loi sur les étrangers

Paris, 27 mars. — MM. Mir, Marty et Turrel ont présenté, à la Chambre, l'amendement suivant au projet de loi portant modification de l'article 8 du Code civil :

» Rédiger ainsi le paragraphe 3 de l'article 8 :

« Est Français.

» 3° Tout individu né en France de parents étrangers » dont l'un est lui-même né en France: toutefois, si c'est » la mère, il pourra, dans l'année qui suivra sa majorité, » décliner la qualité de Français, en se conformant aux » dispositions du paragraphe 4 ci-après :

« La première disposition du présent paragraphe s'ap- » pliquera à l'enfant naturel; celui-ci pourra, aux mêmes » conditions que l'enfant légitime, décliner la qualité de » Français, quand le parent qui est né en France n'est » pas celui dont il devrait, aux termes du paragraphe 1er, » deuxième alinéa, suivre la nationalité.

» *Disposition transitoire.* — Les individus auxquels » l'article 8, paragraphe 3 modifié, réserve la faculté de » décliner la qualité de Français et qui auront atteint » leur majorité à l'époque de la promulgation de la pré- » sente loi, pourront réclamer la qualité d'étrangers, en » remplissant les conditions prescrites dans le délai d'un » an à partir de cette promulgation.»

L'affaire des dépôts et comptes-courants

Paris, 27 mars. — Les débats de l'affaire des dépôts et comptes courants se sont terminés aujourd'hui. Le tribunal a renvoyé son jugement au mercredi 19 avril.

Paris, 27 mars. — Les débats de l'affaire des Dépôts et Comptes-Courants devant la huitième chambre de police correctionnelle se termineront ce soir.

Dans la première partie de l'audience d'aujourd'hui, Me Clausel de Coussergues a présenté la défense de M. Gauthier; Me Struss a ensuite plaidé actuellement pour M. le baron Poisson.

Très vraisemblement à trois semaines pour jugement.

La mission Mizon

Paris, 27 mars. — M. Delcassé, sous-secrétaire d'Etat des colonies, a reçu de M. Mizon, par la voie de Kotonou un télégramme sans indication de date ni de lieu, mais qui paraît être postérieur au 6 janvier.

M. Mizon se déclare très satisfait de ses relations avec le Sultan de Mouri. Il dit être sans nouvelle de la mission Maistre. Toute l'expédition est en bonne santé, à l'exception de MM. Ward et Waughan, qui rentrent malades.

L'Exposition de 1900

Paris, 27 mars. — Le Conseil municipal de Paris, a adopté à l'unanimité les conclusions de M. Humbert, rapporteur, tendant à ce que l'Exposition de 1900 ait lieu au Champ-de-Mars.

Arton dans les Alpes-Maritimes

Cannes, 27 mars. — Une nouvelle commission rogatoire a été adressée par le parquet de Paris au juge d'instruction de Grasse, au sujet du séjour d'Arton sur le littoral.

M. Merne, directeur du *Courrier de Cannes* et M. Lantelme, reporter du même journal, ont été entendus une seconde fois aujourd'hui et ont confirmé les récits déjà publiés.

Les caisses de retraites ouvrières devant la commission du travail

Paris, 27 mars. — Le ministre du commerce est venu exprimer ses regrets de ce que le Sénat ait rejeté la disposition votée par la Chambre tendant à donner, en cas de faillite ou de déconfiture de la société, un privilège aux ouvriers pour la créance qu'ils ont du chef de leur versement.

La commission examinera ultérieurement si elle doit introduire de nouveau cette disposition dans le projet qui doit être de nouveau examiné par la Chambre.

A la Commission des douanes

Paris, 27 mars. — La Commission des douanes, réunie pendant la séance, pour examiner le projet relatif aux huiles de pétrole de schiste et des huiles minérales propres à l'éclairage a décidé le maintien du statu-quo, en ce qui concerne les droits jusqu'à la conclusion des négociations commencées.

Explosion d'un ballon en Seine-et-Oise

Versailles, 27 mars. — Un ballon, monté par un seul aéronaute, qui avait atterri à Villepreux, a fait explosion. L'accident a été causé par l'allumette d'un fumeur. Une vingtaine de personnes ont été légèrement brûlées au visage.

La grève des ouvriers en allumettes. — Une bagarre en Maine-et-Loire

Angers, 27 mars. — Une bagarre a eu lieu entre les ouvriers grévistes de la manufacture d'allumettes de M. Trélazet et quelques-uns de leurs camarades, qu'ils voulaient empêcher de reprendre le travail. La gendarmerie locale, renforcée de deux brigades d'Angers ont dû intervenir pour rétablir l'ordre. Les femmes grévistes se faisaient remarquer par leur acharnement. Aucune arrestation n'a été opérée.

Un prince condamné en Italie

Rome, 27 mars. — Le tribunal pénal de Rome a condamné le prince Sciarra à trois mois de détention et 5000 fr. d'amende pour remboursement du prix des objets d'art vendus à l'étranger, et aux frais du procès.

Un attentat anarchiste préparé contre le prince de Galles

New-York, 27 mars. — Le *Morning Journal* croit savoir de source sérieuse qu'un vaste attentat anarchiste est préparé contre le prince de Galles, pour le cas où il viendrait en Amérique.

Les insurrections en Amérique

New-York, 27 mars. — Une dépêche de Rio Grande du Sud annonce que les troupes du gouvernement ont bombardé la ville de Bage, mais elles attendent des renforts pour faire une attaque générale, on attend à Rio-Grande la fin prochaine des hostilités, et le triomphe définitif du gouvernement.

Troubles à Rive-de Gier

Rive-de-Gier, 27 mars. — Au moment de la fermeture des cafés, à minuit, une bande de grévistes a chanté la *Carmagnole*.

Des agents, insultés et menacés, ont arrêté deux individus que la foule, composée de plus de 200 personnes, leur a arrachés des mains.

Les agents ont alors tiré plusieurs coups de revolver en l'air. La lutte a duré plus d'une heure. Deux arrestations ont été opérées.

Simple question

Paris, 27 mars. — Sous ce titre, la *France* demande : « Est-il exact qu'un ancien secrétaire de M. Loubet au ministère de l'intérieur, dont il a été question dernièrement, serait appelé à une belle situation, alors qu'il n'en occupait aucune avant le dernier ministère ? »

Au Conseil municipal du Vigan (Gard)

Le Vigan, 27 mars. — A la suite de l'arrêt du conseil d'Etat annulant les élections municipales du Vigan, de nouvelles élections ont eu lieu hier.

La liste conservatrice tout entière est réélue avec 60 voix de majorité.

Le traité de commerce franco américain

On nous dit que M James B. Eustis, ancien sénateur, nommé, par M. G. Cleveland, ministre des Etats-Unis en France, était président du comité que M. Léon Chotteau avait organisé à Washington pour le traité de commerce franco-américain. Ce comité avait, pour secrétaire, M. Ernest Brulatour, qui devint plus tard premier secrétaire de la légation américaine de Paris.

Le duel Servan-Cietsch

Le Havre, 27 mars. — Le capitaine Servan, qui doit se battre en duel pour les motifs que l'on sait avec M. Cietsch, commandant de l'*Allemania*, est parti pour Paris.

M. Gion Villeneuve, ancien capitaine de frégate, percepteur au Havre, n'a pu conserver son mandat de témoin parce que ses supérieurs ne l'y ont pas autorisé.

Le capitaine Servan a choisi pour remplacer M. Gion-Villeneuve, son ami M. de Kermenguy.

On annonce que la rencontre aura lieu en Belgique le 31 mars. Les conditions seraient quatre balles échangées à vingt pas.

NOUS LISONS DANS LE «GAULOIS» DU 26 :

Pourquoi, dans le bourbier de notre politique,
Jamais ne s'est sali les mains un seul Carnot ?
C'est que tous, dès longtemps, la chose est véritique,
Se servent seulement du Savon du Congo.

34243d *Alfred Capus.*

Situation météorologique. — Roubaix, 28 mars.—Hauteur barométrique, 765. Température :
A sept heures du matin 5 degrés au-dessus de zéro
A une heure du soir 15 degrés au-dessus de zéro
A cinq heures du soir 13 degrés au-dessus de zéro

CHRONIQUE LOCALE

ROUBAIX

La deuxième journée du conseil de révision. — Le même gai soleil et la même température printanière ont favorisé la deuxième journée du conseil de révision. Aussi la Grande-Place et tout le quartier avoisinant avaient-ils repris une animation exceptionnelle.

Cette deuxième journée était consacrée exclusivement à l'examen des conscrits du canton Nord de Roubaix, et du canton Nord de Wattrelos.

Comme samedi dernier, M. Desobry, adjoint au maire, et M. Sayet, secrétaire général de la Mairie, étaient allés attendre à la gare, avec trois landaus, au train de huit heures quarante, M. Guérin, secrétaire général de la Préfecture du Nord, remplaçant M. le Préfet, et les personnages qui l'accompagnaient.

Les opérations ont commencé avant neuf heures. Elles étaient présidées par M. Guérin, assisté de MM. le général de brigade Boisgard, gouverneur de la place de Lille ; Ricard, conseiller de préfecture; Mariage, conseiller général; Engrand, conseiller d'arrondissement; Vigerie, sous-intendant militaire; Charrier, chef de division à la préfecture du Nord; Corneux, capitaine, adjoint au lieutenant-colonel, chef du service du recrutement à Lille.

MM. les docteurs Desmons, médecin-major de 1re classe, et Chameroy, médecin-major de 2e classe, étaient chargés de l'examen des conscrits.

Etaient présents : MM. Henri Carrette, maire de Roubaix, et Henri Pollet, maire de Wattrelos. M. Desobry, adjoint, et ses collègues ont suppléé M. le maire pendant les absences que les nécessités du service l'ont obligé de faire.

On remarquait dans la salle MM. Poilvez, sous-lieutenant de gendarmerie, et Barroyer, commissaire central.

Le service d'ordre était assuré par la gendarmerie et par la police, sous les ordres de MM. Guyon, maréchal-des-logis chef, et Friess, inspecteur.

Ont été examinés, en deux séances, sept cent soixante-onze conscrits, parmi lesquels ne figurait aucun ajourné des classes 1890 et 1891, les cantons Nord de Roubaix et Wattrelos étant d'une création postérieure au tirage au sort de la classe 1892.

La première séance, terminée à midi, s'est arrêtée au numéro 600.

Peu de temps après, un déjeuner réunissait, dans la salle des délibérations du Conseil municipal, M. le Secrétaire général de la Préfecture et tous les personnages cités au cours de ce compte-rendu

Voici le composé du menu délicat servi aux convives :

POTAGE
HORS-D'ŒUVRE
FILET DE BARBUE AU VIN BLANC
ROSBIF SAUCE BÉARNAISE
RIS DE VEAU
PETITS POIS
POULET ROTI
SALADE DE LAITUE AUX ŒUFS DURS
DESSERTS ET VINS VARIÉS

A deux heures précises commençait la seconde séance, pour finir à trois heures quarante-cinq. Puis M. Guérin et sa suite regagnaient la gare en voiture, accompagnés de M. le Maire, et de MM. Branquart et Desobry, adjoints.

Parmi les sept cent soixante-onze conscrits qui ont passé devant le conseil pendant cette journée, on compte environ cent cinquante naturalisés.

Le classement des rues Bell, Foucault et Morse. — Par arrêté municipal, sont autorisés le classement, le nivellement, les alignements et les travaux de voirie des rues Bell, Foucault et Morse.

Pendant quinze jours, du 29 mars au 12 avril prochain, les projets ci-dessus visés seront déposés au Secrétariat de la Mairie, afin que les habitants puissent en prendre connaissance

A l'expiration de ce délai, les 13, 14 et 15 dudit avril, de 3 à 4 heures du soir, dans l'une des salles de l'Hôtel-de-Ville, M. Louis Pluquet, maire de Croix, recevra les réclamations et les observations relatives à l'utilité publique du projet dont il s'agit.

Les candidatures Guesde et Moreau. — Le *Réveil du Nord* dément que le Parti ouvrier, siégeant à Paris, ait désigné MM. Jules Guesde et Emile Moreau comme candidats aux élections législatives, dans les deux circonscriptions de Roubaix.

Excitation de mineures à la débauche. — M. Daudé, commissaire de police du 1er arrondissement, a fait procéder, lundi après-midi, à la suite de nombreuses plaintes, à l'arrestation d'une cabaretière, la femme Tiberghien, demeurant rue Vaucanson, inculpée d'excitation de mineures à la débauche.

Un commencement d'incendie rue d'Avelghem. — Lundi matin, une explosion occasionnée par une fuite de gaz a eu lieu dans les bureaux, situés au 1er étage, de l'établissement industriel de MM. Alfred Motte et Cie, rue d'Avelghem.

Des lueurs d'incendie furent bientôt aperçues au dehors par des ouvriers de la maison. Ceux-ci donnèrent aussitôt l'alarme. Une pompe fut mise en batterie et on put rapidement se rendre maître du commencement d'incident. Il n'y a aucun accident de personne. Les dégâts matériels sont de minime importance.

Un homme grièvement brûlé par du café bouillant. Un ouvrier peintre, du nom de Félix Rosseuw, père de famille de quarante-deux ans, qui habite la rue de la Redoute, était assis devant son poêle, dimanche matin, vers onze heures.

En voulant retirer le couvercle la cafetière, dans laquelle on avait mis quelques instants auparavant de l'eau bouillante, il la renversa par mégarde. Tout le contenu lui tomba sur le bras gauche qu'il brûla très grièvement. M. le docteur Largillière, qu'on avait été chercher en toute hâte, arriva bientôt pour lui donner des soins; le lendemain matin, il le faisait admettre à l'Hôtel-Dieu.

Les transformations du boulevard de Paris. — Cette magnifique promenade, qui se termine de façon si heureuse par le beau parc de Barbieux, ne cesse de se transformer : tout en haut, ce sont de nouvelles et remarquables constructions témoignant de l'esprit inventif de nos architectes; à l'entrée, naguère encore si morne, c'est aussi une modification radicale.

Les transformations et la nouvelle installation de l'établissement de M. Coulon-Cuvelier ont contribué pour une large part à ce changement. Le coup d'œil extérieur est splendide et répond absolument à sa destination.

L'intérieur est digne de l'extérieur et ne pouvait être mieux compris : Grâce à un aménagement dans lequel on a cherché et, disons-le, l'on est parvenu à allier le beau au pratique, l'ensemble est d'un goût parfait et constitue un établissement unique en son genre : coquetterie, charme, fraicheur, tout y est réuni.

C'est là que dans des gammes multicolores mais savamment harmonisées, les liqueurs de marque et les grands crûs de Champagne se marient aux vins et aux liqueurs ordinaires. C'est là le rendez-vous d'une nombreuse et fidèle clientèle, toujours grandissante, en raison du principe qui domine dans la maison : ne servir que des qualités pures et irréprochables. Nul ne peut s'étonner, dans ces conditions, que l'établissement Coulon-Cuvelier soit le plus couru de la région — car, y aller une fois, c'est se décider à y retourner toujours.

A côté des magasins, nous ne pouvons omettre de mentionner les entrepôts en gros de liqueurs et spiritueux qui y sont joints. Encore une installation admirablement comprise ! Le travail s'y fait méthodiquement, avec une promptitude étonnante. C'est que les moindres détails en ont été réglés, combinés, installés par le chef de la maison dont les connaissances en l'espèce sont indiscutables.

Mais une véritable innovation, c'est la création de vastes caves destinées à loger les vins en fûts et en bouteilles dont l'établissement s'est fait une spécialité remarquée. Il y a là des montagnes de fûts, des approvisionnements colossaux de vins variés, toujours bien frais, bien soutirés, convenablement reposés, prêts à être mis en bouteilles. Une surveillance constante, des soins méticuleux entourent continuellement les marchandises ainsi emmagasinées, qui demeurent toujours, dans les meilleures conditions qu'il soit possible de souhaiter, à la disposition de la grande clientèle de la maison Coulon-Cuvelier.

La conclusion de cette rapide et incomplète esquisse ? Elle est d'une simplicité extrême. Plus n'est besoin d'aller, à grands frais et au risque de mille désagréments, chercher ses vins au dehors. A ceux qui veulent, selon l'expression usitée, «se faire une cave», la maison Coulon-Cuvelier se signale d'elle-même par ses approvisionnements énormes et variés, par la qualité de ses produits garantis purs à l'analyse et garantis aussi pour leur bonne conservation, par des prix exceptionnels de bon marché enfin — et ce dernier détail n'est guère à dédaigner.

Ajoutons encore un point très avantageux pour l'acheteur : chacun a la faculté de déguster son vin sur place, et de choisir par conséquent à son goût, ou de demander des échantillons.

N'est-ce pas l'installation la plus moderne, la plus fin de siècle qu'on puisse rêver?

Résumons-nous en terminant, et disons que les multiples services innovés dans la maison Coulon-Cuvelier : la tonnellerie, la mise en bouteilles, la création et l'agencement des caves, la vente des vins rouges ordinaires, 1/2 fins et fins, des vins d'Espagne et des champagnes, des paniers de vins assortis, des eaux minérales, du vrai cidre de Normandie, des bouteilles vides et des bouchons, etc., etc — ont fait de cette maison un véritable et colossal Entrepot du Nord.

Les maris qui battent leur femme. — Dimanche matin, vers dix heures, une cinquantaine de personnes s'étaient rassemblées, rue Barard, autour d'un individu qui exerçait des violences sur une femme. Au moment où la police arriva, le quidam s'enfuit. La pauvre femme déclara que son mari — un sieur D... Augustin, âgé de 33 ans, exerçant la profession de rattacheur. — l'avait quittée depuis quelque temps, laissant à sa charge deux enfants en bas âge. Non content de ce premier exploit, chaque fois qu'il la rencontrait, il la battait sans le moindre motif.

Rapport a été dressé sur ces faits à M. le commissaire central.

Un accident rue de l'Hermitage. — Des ouvriers en bâtiment exécutaient, dans la journée de dimanche, un travail urgent à l'atelier d'apprêt et de teinture de M. A. Mormann, rue de l'Hermitage, lorsque l'un d'eux, Joseph Renoir, demeurant rue Bayart, en frappant du marteau, reçut à l'œil gauche l'outil qui lui échappa des mains. On croit que la blessure n'aura pas de suites graves.

Un accident rue de la Redoute. — Un ouvrier laveur, Constant Laporte, occupé à l'établissement de M. A. Lepoutre, rue de la Redoute, retirait lundi matin de la laine de son métier lorsque soudain il eut le bras gauche pris entre deux rouleaux.

A ses cris, on s'empressa de le sortir de cette fâcheuse position. L'infortuné a reçu les premiers soins dans l'établissement, puis est retourné chez lui. Ses blessures ne sont heureusement pas graves.

Une enfant mordue par un chien. — Une enfant de treize ans, Berthe Hargeron, demeurant chez ses parents rue Guizot, a été terrassée dans la journée de lundi par un chien dogue qui l'a mordue au pied gauche et à la cuisse.

La pauvre enfant a reçu les soins de M. Leurelle, médecin. La morsure qu'elle porte à la cuisse présente une certaine gravité.

Société coopérative pour le charbon, 188, rue de l'Alma, Roubaix. — Voici le bilan au 31 janvier 1893 :

ACTIF		PASSIF	
Caisse nationale d'Epargne	571.90	Capital	21.050.00
Caisse	456.20	Réserve statuaire	3.712.60
Frais généraux	400.05	Créditeurs div. (fournisseurs)	6.961.75
Frais de 1er établissement	122.50	Créditeurs divers (solidaires)	652.60
Banque Verley, Decroix et Cie	6 644.85	Profits et pertes	7 839.85
Mont-de-Piété	25.000. »		
Débiteurs divers (sociétaires)	9 661.50		
	42 456.80		42.156.80
D'après ce bilan, les bénéfices sont de			7.839 85
A déduire :			
Frais généraux	400.05		
Intérêts dus aux actions 1891-92	592.50		
Intérêts sur réserve antérieure	152.80		
4/10 des frais de 1er établissement (pour un mois)	23.50		768.85
			7.074.00
Prélèvement pour la réserve 5 %			353 55
Net à partager			6 717 45

Les fournitures aux sociétaires se sont élevées à fr. 49 755.85
Le dividende est donc de 13.50 %.
Le nombre des sociétaires au 31 janvier 1893 était de 420.

Lys-les-Lannoy. — *Conseil municipal* — Le Conseil municipal s'est réuni, en séance ordinaire, le lundi 27 mars, à six heures du soir. Dix-huit conseillers sont présents. M. Boutteuy, maire, préside.

Lecture est donnée du procès-verbal de la dernière séance. La rédaction en est approuvée sans observation.

M. le Maire expose à l'assemblée qu'il a fait des démarches auprès de Mme Desbrogé en vue de l'acquisition d'un terrain propre à l'agrandissement du cimetière. Une grande partie de ce terrain étant louée en vertu d'un bail à M. Delgrange, cultivateur, à Lys, il y aurait lieu d'allouer en cas de cession d'ailleurs, à ce dernier, une indemnité. M. le Maire propose d'offrir à la propriété un prix de 4 fr. 07 le mètre carré. La superficie du terrain est de 3.744 mètres carrés.

Le Conseil, après les explications de M. le Maire, donne un avis favorable pour l'achat du terrain sur le pied de 1 fr. 07 le mètre carré.

La séance est levée à 6 h. 25.

Première Communion
UNIFORMES ET VÊTEMENTS CÉRÉMONIE
A LA GRANDE MAISON
Succursale de **LILLE**, *15, rue Faidherbe* 31708

Nous offrons à nos lecteurs un livre de cuisine *pratique et simple* dont les explications concises donnent en peu de temps une connaissance parfaite de l'art culinaire. Les menus pour chaque jour de l'année sont en rapport avec les productions de la saison et permettent aux ménagères de varier leur plat sans augmenter leur budget. — Prix exceptionnel : 3 francs.

LETTRES MORTUAIRES ET D'OBITS
depuis 3 fr. le cent
IMPRIMERIE ALFRED REBOUX. — **AVIS GRATUIT** dans le *Journal de Roubaix* (Grande édition) dans le *Petit Journal de Roubaix*.

TOURCOING

Le laboratoire municipal. — La commission des finances s'est réunie lundi soir, sous la présidence de M. le Maire; nous croyons savoir qu'elle a admis en principe le vœu déposé par M. Tack, en faveur de la création à Tourcoing d'un laboratoire municipal.

Une question à propos du règlement du cimetière. Est-il prévu par le règlement du cimetière que la grille d'entrée doit être fermée tous les jours de midi à une heure ?

Hier, dimanche, un père qui a eu la douleur de perdre un de ses enfants, et qui se proposait d'aller porter quelques fleurs sur la tombe, a trouvé portes closes quand il s'est présenté pour sortir. Il a dû se résigner à une assez longue attente, pendant qu'on cherchait, dans le voisinage, le gardien qui était parti en emportant la clef. On lui a dit que c'était l'ordre de M. le Maire.

L'enquête administrative à propos du prolongement de la rue de l'Hôtel-de-Ville. Conformément à la délibération du Conseil municipal, en date du 15 mars dernier, concernant la modification à apporter à l'alignement de la maison à construire, à l'angle de la Grande Place et de la rue de l'Hôtel-de-Ville prolongée, toutes les pièces relatives à la question seront déposées au secrétariat de la mairie, pendant 15 jours, du 28 mars au 11 avril inclus, où on pourra en prendre connaissance.

A l'expiration du délai, M. Masure-Jonglez, commissaire-enquêteur, recevra à la Mairie les observations qui pourraient être présentées par les intéressés.

La fièvre aphteuse. — Cette fâcheuse épizootie continue à sévir à Tourcoing et aux environs. Une nouvelle ferme, celle de M. Dumortier, à la Pierre Bleue, vient encore d'être déclarée d'infection. Les animaux sont placés sous la surveillance de M. Ahage vétérinaire.

Le Maire de Roubaix à Tourcoing. — M. Henri Carette, maire de Roubaix, est venu à Tourcoing, lundi à 4 heures, pour conférer avec M. Hassebroucq et plusieurs notaires, sur le projet d'acquisition d'un terrain à Roncq, destiné à l'établissement d'un grand réservoir des eaux de la Lys.

Dévalisé en chemin de fer. — M. Jules Pecque, âgé de 62 ans, tileur, demeurant rue Nationale, prenait, dimanche soir, à la gare de Lille, le train de 11 h. 15, à destination de Tourcoing. Il monta dans un compartiment de 3e, et s'assit vis-a-vis du seul voyageur qui s'y trouvait. Il s'appuya bientôt sur la pomme de sa canne, et s'endormit profondément. En arrivant à destination, il s'aperçut que son compagnon de route l'avait quitté; mais il ne saurait dire si c'est à Croix ou à Roubaix.

En passant devant le bureau d'octroi, un préposé fit observer à M. Pecque que sa chaine de montre pendait... Sa montre avait disparu ainsi qu'une somme de 75 fr. qui se trouvait dans l'autre poche du gilet !...

Voici le signalement du voyageur : 40 ans ; porte toute sa barbe de couleur rousse, teint coloré, coiffé d'une casquette, paletot marron, toute la tournure d'un ouvrier agricole.

Retour à Lille. — L